

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/I66 du 15/2/1982
SECRET N° /MPS/SGTFF/DFP/22021/28 *YR*
Portant intégration et nomination de Monsieur
EDZANDEA Gabriel, dans les cadres de la caté
gorie A hiérarchie I, des Services Technique
(Mines).-
-----oo00o-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,
-----oo0o-----

(/ISAS : (/u la Constitution du 3 JUILLET 1973 ;
 (/u la loi 85/80 du 13/12/1979 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 3 JUILLET 1973 ;
 (/u la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2007/82 du 11/11/1982 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 50/80 du 3/3/1980, fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AII des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 58/130/MT du 1/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/EP du 2/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret 62/197/EP du 2/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/198/EP du 2/7/1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/EP-SE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/EP-SE du 24/2/1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
 (/u le décret 72/570 du 21/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/EP du 2/7/1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret 79/54 du 2/12/1978 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret 80/644 du 28/12/1980, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le décret 81/317 du 15/1/1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
 (/u le rectificatif 81/210 du 26/1/1981 au décret 80/644 du
28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u la lettre n° 3464/ADM-REDCO-LOB du 19 Août 1981, du
Directeur de l'Orientation et des Recrutes, transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE

.../...

yh

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur B. ZAKOUA Gabriel, né le 1er Février 1955 à Makoua, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, obtenu à l'Université de Annaba (Algérie), Spécialité : Exploitation des Mines, est intégré dans les cadres de la catégorie A, échelon I, des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

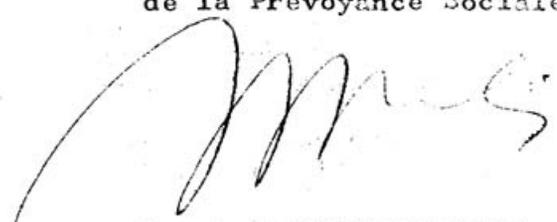
ALGERIE, LE 15/2/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSICHA.-


Colonel Louis STEVANI GOMA.-

Le Ministre des Finances


Itihi Ossetamba BERGONDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DF	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MME	2
DOSSIERS	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2-/-

